

PLEIN PHARE

Médecins:

Dr MADAY: 02.96.86.39.86
Dr BROC: 02.96.88.09.28

Du samedi au dimanche soir:
le 15 ou 112 (mobile)
Cabinets Infirmiers
A domicile ou au cabinet sur RDV

-Fréhel bourg : 02.96.41.59.94 C.BLANCHETEAU, D. HERVE, F. URIEN

Pléhérel Plage :02.96.41.55.79
 M. BRETON et S. DENOUAL

Numéros d'urgence:
-danger immédiat: 17
-violences sur les enfants: 119
-violences conjugales: 3939
Pompes funèbres, transport de corps
24/24h, chambre funéraire
Entreprise GUILLEMETTE

■ 02.96.41.30.21 ou
■ 06.88.31.56.04

Ambulances du littoral
02.96.72.15.66

Taxi du Cap:
02.96.72.32.32 ou 02.96.41.40.09

Arvorek taxi (TPMR: mobilité
réduite) ①06.16.97.53.06

Services Urgence:

POMPIERS le 18, (Portable le 112)

SAMU le 15 - POLICE le 17

PHARMACIE de garde 32 37

Secours en mer 2106

-Depuis le littoral : n°196 -En mer : radio VHF : canal 16 demandez le cross.

Edition Landes et Bruyères 2021: Le conseil d'administration l'Association Landes Bruyères, réuni le 11 mars 2021, s'est unanimement rallié à la position du Comité d'Organisation et a décidé d'annuler l'édition 2021 Landes et Bruyères prévue les 1er et 2 mai prochain. Cette décision a été difficile à prendre, mais la pandémie du Covid-19 né nous a pas laissé le choix. Nous tenons à remercier tous les bénévoles ainsi que l'ensemble de nos partenaires.

Marché : Le transport vers les marchés de Fréhel (mardi) ou de Matignon (mercredi) est possible. Merci de vous inscrire en mairie la veille, au plus tard.



Travaux de branchement eau potable Rue de la Saudraie du 12 au 23 avril.

N°20 JEUDI 8 AVRIL 2021

<u>Imprimeur – gérant :</u> Hervé VAN PRAAG <u>Siège social :</u> Mairie de Plévenon ①02.96.41.43.06.

Mail: mairie.plevenon.capfrehel@wanadoo.fr -Heures d'ouverture de la mairie: Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi: 9h-12h et 14h-16h30 Mercredi et Samedi: 10h-12h

MOT DU MAIRE

Comme beaucoup d'entre vous le savent, le dernier conseil municipal du 27/03 fut pour notre commune un moment important et avait pour ordre du jour le vote des budgets, comptes de gestion et comptes administratifs. Le conseil, après en avoir voté à bulletin secret pour la première fois et sur une seule demande, a majoritairement (mais pas unanimement) voté contre, révélant des tensions au sein du conseil et entre les élus. Elles ont donné lieu à des évènements regrettables qui ont conduit à cette situation que je ne peux, en tant que maire, ni défendre ni souhaiter voire perdurer. Il apparaît comme évident que ce vote n'a eu pour seul but que de faire obstruction au bon fonctionnement de la commune et qu'il ne sera pas sans conséquences. J'attire votre attention sur le fait que ces comptes de gestion et administratifs ont été présentés à la Trésorerie publique et qu'aucune irrégularité n'y a été décelée. Pour information complémentaire, ces mêmes comptes et le budget 2021 ont été présenté à la commission finances et toute question a obtenu réponse.

Je peux vous assurer de mon implication pour la vie de cette commune ainsi que pour ses habitants qui ont placé leur confiance en moi et c'est avec retenue et résignation que j'assiste au déballage de propos incohérents et parfois faux à l'encontre de ma personne et de mon souhait pour la commune.

En tant que Maire, je ne peux me prétendre juge et c'est pourquoi, lors du futur conseil municipal du 11 avril à 10h00 (ou un deuxième vote des comptes sera sollicité) j'invite la population qui le souhaite à venir y assister (selon les directives sanitaires qui nous serons imposées ainsi que des dérogations liées). Je vous informe qu'en préambule de ce conseil, une séance publique d'une heure (à partir de 10h00) sera consacrée aux questions que la population se pose et vous pourrez y interpeller les élus présents afin que vous puissiez soumettre vos interrogations et, j'espère, obtenir certaines réponses dont certaines me font défaut tant la teneur des propos est infamante et dénuée de sens.

Regrettant tout comme vous cet état de fait et redoutant une "paralysie démocratique" néfaste aux intérêts de notre commune, j'espère vous voir nombreux et que votre participation nous aidera à résoudre cette situation qui ne doit pas perdurer!

Ne pas approuver les comptes administratifs, l'affectation des résultats et les budgets primitifs de Plévenon-Cap Fréhel, c'est :

- créer des contraintes importantes sur le fonctionnement de la commune, car nous ne pouvons pas mettre les excédents de l'année dernière dans ces budgets;
- pour le camping il y a danger que nous n'ayons pas en début de saison assez de trésorerie pour embaucher tous les saisonniers, ce qui aura un grand impact pour les jeunes à qui on a déjà confirmé leur emploi pour la saison de 2021;
- plusieurs projets, pour la commune, qu'on avait en vue, ne pourront être réalisés ou être démarrés suite à ce blocage de budget, et alors que plus d'un million d'euros d'excédents budgétaires dormiront en compte à la Trésorerie.

Dans le même temps, nous ne sommes pas sûrs de pouvoir faire visiter le phare cette année, car Phare et Balises sont en train de faire un diagnostic sur l'état de la toiture et les signaux ne sont pas très positifs. Et suite au discours de notre Président le camping ne pourra pas ouvrir avant le 3 mai 2021.

Donc les perspectives de recettes de la saison 2021 s'annoncent mal.

INFORMATIONS MUNICIPALES

Procès verbal du Conseil Municipal du 27 mars 2021 :

-Monsieur Le maire informe d'un point supplémentaire à l'ordre du jour : convention à signer avec Dinan Agglomération concernant la lutte contre les frelons asiatiques.

Monsieur le maire annonce que le conseil fera l'objet d'un enregistrement audio afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Monsieur JOUON DES LONGRAIS prend la parole pour demander que l'ensemble de la séance fasse l'objet de votes à bulletins secrets. Monsieur le maire interroge les conseillers afin de vérifier qu'un tiers au moins du conseil adhère à cette demande. La demande est acceptée, une boite est mise à disposition pour le recueil des votes et des papillons de vote vierges sont distribués.

-Approbation des PV des 23 octobre et 11 décembre 2020. Il est procédé immédiatement au vote de cette proposition. Par 7 voix contre, 2 abstentions et 4 voix pour, le conseil n'approuve pas ces comptes rendus. Monsieur le maire propose aux conseillers de prendre la parole, personne ne la demande. -Monsieur le maire donne ensuite la parole à Catherine Blanchard, adjointe aux finances, pour la présentation de l'ensemble des documents budgétaires. En préambule, Madame Catherine Blanchard explique le contenu des dossiers présentés.

Budget annexe camping:

*Approbation du compte de gestion de la Trésorerie : Après présentation de ce compte, qui conclut aux mêmes résultats que le compte administratif de la commune, il est procédé au vote.

Par 8 voix contre, 1 abstention et 5 voix pour, le conseil refuse d'arrêter le compte de gestion présenté par la Trésorerie Publique.

*Approbation du compte administratif : Après présentation de ce document, qui affiche en particulier des recettes en diminution par rapport aux années précédentes, en raison du COVID, il est mis en évidence à l'issue de l'année 2020, un excédent sur la section fonctionnement de 23 594,51 euros et de 38 031,29 euros sur la section investissement.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET ANNEXE DU CAMPING							
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT				
	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES			
	105 386,37	81 791 ,86	40 096,51	2 065,22			
RESULTATS	23 594,51		38 031,29				

Monsieur Le maire sort de la salle pendant le vote, qui est organisé sous la présidence de Monsieur Didier RABIAUX, le plus âgé des conseillers présents.

Par 8 voix contre, Ĭ abstention et 3 voix pour, le conseil refuse d'arrêter le compte administratif 2020 du budget annexe Camping.

Monsieur le maire s'insurge sur les votes émis, qui démontrent un manque total de confiance même vis-àvis de la Trésorerie, et une volonté de blocage de la commune, sans qu'aucune explication des votes ne soit présentée. Il propose aux conseillers de prendre la parole.

Monsieur Rabiaux observe une situation de blocage, dans laquelle aucune discussion ne semble plus possible, ni aucune observation utilement prise en compte.

Monsieur Lemarié regrette cette situation de blocage, qui ne devrait toutefois pas empêcher de prendre les décisions nécessaires au bon fonctionnement de la commune. Il présente ses excuses à la population locale pour ne pas avoir réussi à empêcher cet état de fait.

Mme Le Bail estime que les dates d'envoi des documents, la tenue de la commission finances et de ce conseil ont été trop rapprochés, ce qui n'a pas permis une prise de connaissances satisfaisante des documents présentés. Elle constate également cette situation de blocage qu'elle estime provoquée par une absence de dialogue et un disfonctionnement des commissions.

*Affectation des résultats: Compte tenu du résultat du vote sur le compte administratif 2020 du budget annexe Camping, il n'est pas possible de présenter les propositions relatives à l'affectation des excédents.

*Vote du budget 2021 : Le projet de budget n'est pas présenté, sachant qu'il comprend les propositions d'affectation des résultats qui n'ont pu être débattues et validées. Ce budget n'a pas été soumis au vote.

Budget annexe Cap:

*Approbation du compte de gestion de la Trésorerie : Après présentation de ce compte, qui conclut aux mêmes résultats que le compte administratif de la commune, il est procédé au vote. Par 7 voix contre, 2 abstentions et 5 voix pour, le conseil refuse d'arrêter le compte de gestion présenté

par la Trésorerie Publique.

*Approbation du Compte administratif: Après présentation de ce document, qui affiche en particulier des recettes en diminution par rapport aux années précédentes, en raison du COVID, il est mis en évidence, à l'issue de l'année 2020, un excédent sur la section fonctionnement de 72 142,97 euros et de 89 301,48 euros sur la section investissement.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET ANNEXE CAP							
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT				
	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES			
	490 437,45	418 294,48	128 959,28	39 657,80			
RESULTATS	72 142,97		89 301,48				

Monsieur le maire sort de la salle pendant le vote, qui est organisé sous la présidence de Monsieur Didier RABIAUX, le plus âgé des conseillers présents.

Par 7 voix contre, 2 abstentions et 3 voix pour, le conseil refuse d'arrêter le compte administratif 2020 du budget annexe Cap.

Monsieur le maire propose aux conseillers de prendre la parole, personne ne la demande.

*Affectation des résultats : Compte tenu du résultat du vote sur le compte administratif 2020 du budget annexe Cap, il n'est pas possible de présenter les propositions relatives à l'affectation des excédents.

Vote du budget 2021 : Le projet de budget est présenté. Il est notamment fait remarquer aux conseillers que compte tenu des incertitudes pesant sur les visites du phare, les recettes correspondantes n'ont pas été incluses dans les recettes d'exploitation de l'année 2021, mais qu'elles pourront y être réintégrées en cours d'année le cas échéant. Sachant que le projet de budget préparé comprend les propositions d'affectation des résultats qui n'ont pu être débattues et validées, ce budget n'a pas été soumis au vote.

Fiscalité 2021 : Vote des taux :

Les nouvelles dispositions prises par l'Etat pour compenser les recettes de la taxe d'habitation sont présentées. Elles entrainent, concernant la taxe foncière sur le bâti, l'agrégation du taux communal et du taux départemental au bénéfice de la commune, la suppression de la taxe additionnelle anciennement au profit du département, ce qui au total n'entrainera donc pas de hausse pour les personnes assujetties à cette taxe. Il est proposé de n'augmenter aucun des autres taux.

Ressources de la fiscali- té directe locale	Taux 2020	Taux 2021
Taxe d'habitation	9,84 %	9,84 %
Taxe sur foncier bâti	11,45 %	11,45+19,53 = 30,98 %
Taxe sur foncier non bâti	25,96 %	25,96 %

Il est constaté à l'issue du vote : 7 voix pour, 2 abstentions et 5 voix contre.

Les votes « pour » n'obtenant pas la majorité absolue, le conseil refuse donc d'approuver les taux proposés pour l'année 2021. Monsieur Le maire propose aux conseillers de prendre la parole, personne ne la demande.

Budget de la Commune :

*Approbation du compte de gestion de la Trésorerie : Après présentation de ce compte, qui conclut aux mêmes résultats que le compte administratif de la commune, il est procédé au vote.

Par 9 voix contre et 5 voix pour, le conseil refuse d'arrêter le compte de gestion présenté par la Trésorerie Publique.

*Approbation du Compte administratif : Une présentation détaillée de ce document est faite. Elle met en évidence les données suivantes :

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET DE LA COMMUNE						
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT			
	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES		
	1 223 548,22	619 828	673 020,29	376 329,11		
RESULTATS	603 720,22		296 691,18			

Monsieur le maire sort de la salle pendant le vote, qui est organisé sous la présidence de Monsieur Didier RABIAUX, le plus âgé des conseillers présents.

Par 8 voix contre, 1 abstention et 3 voix pour, le conseil refuse d'arrêter le compte administratif 2020 du budget de la commune. Monsieur le maire propose aux conseillers de prendre la parole, personne ne la demande.

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

*Affectation des résultats : Compte tenu du résultat du vote sur le compte administratif 2020 du budget annexe Cap, il n'est pas possible de présenter les propositions relatives à l'affectation des excédents.

*Vote du budget 2021 :

Le projet de budget est présenté.

Quelques éclaircissements sont demandés concernant les redevances perçues (droits de mouillage) et dues (redevance d'occupation du domaine public maritime) pour le port St Géran, ainsi que concernant le projet de lotissement derrière l'école, rue de la ville Hingant.

Sachant que d'une part le projet de budget préparé comprend les propositions d'affectation des résultats qui n'ont pu être débattues et validées, et que d'autre part les taux des taxes locales n'ont pas été approuvés, ce qui crée une incertitude sur les recettes à venir, ce budget n'a pas été soumis au vote.

Mise à iour du tableau des adioints :

Le tableau des adjoints prend en compte les démissions présentées et acceptées de Monsieur Guénolé JOUON DES LONGRAIS, de Madame Laurence LE BAIL et de Monsieur Gilbert PHILIPPE. En conséquence, Madame Catherine BLANCHARD demeure seule adjointe et prend le rang de première adjointe.

Monsieur le maire invite les conseillers volontaires à présenter leur candidature aux postes d'adjoints disponibles. Personne ne se présente.

Présentation d'un rapport social par Mme Valérie HANICQUE, conseillère municipale déléguée/ renouvellement de sa mission:

Comme convenu lors de sa nomination, Madame Valérie HANICQUE présente le bilan de son action. Elle sollicite le renouvellement de cette délégation et de ses missions, et suggère que la création d'un CCAS soit

A l'issue du vote, il est constaté : 12 voix pour et 2 voix contre. La délégation de Madame Valérie HANICOUE sera donc reconduite pour 3 mois, en lien direct avec Monsieur le maire du fait de la démission de l'adjoint en charge des guestions sociales. Un nouvel arrêté sera pris dans les prochains jours.

Convention de location précaire entre la commune et le syndicat mixte « Grand Site Cap d'Erquy-Cap Fréhel »:

Monsieur le maire rappelle que cette convention est envisagée dans l'attente de la validation de la convention de location élaborée pour les deux prochaines années. Le loyer reste fixé à 500 euros par mois, comme arrêté ensemble dans une précédente réunion. Monsieur le maire rappelle également que la convention précédente a été résiliée à date d'effet au 28 février dernier, d'où la nécessité de régulariser rapidement les modalités d'occupation de ces bureaux.

Plusieurs conseillers reviennent sur ce point, afin de se faire confirmer la fixation du loyer mensuel à 500

euros, pour une durée limitée aux deux prochaines années.

Mme Hanicque estime que la présence du siège de cette structure sur la commune ne nous apporte rien. Monsieur le maire alerte le conseil des risques de difficultés financières que pourrait rencontrer la commune en cas de départ du Grand Site de ces locaux, compte tenu des aides que la commune a touchées.

Monsieur Jouon des Longrais estime le risque est mineur, compte tenu du faible montant des loyers.

Monsieur le maire réplique que d'autres communes seraient ravies de récupérer le siège du Grand Site, quitte à leur offrir le loyer.

Par 6 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions, les votes « pour » n'obtenant pas la majorité absolue, le conseil ne valide pas ce projet de convention.

<u>Convention relative à la scolarisation des enfants de Plévenon à l'école de Fréhel :</u> Cette convention organise la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école de Fréhel, au regard des enfants de Plévenon qui y sont scolarisés. Plusieurs conseillers s'interrogent sur le cas d'enfants de Plévenon scolarisés dans d'autres écoles. Monsieur le

maire confirme qu'à ce jour, aucune autre commune n'a fait de demande semblable. Les conseillers suggèrent de prendre contact avec elles, et souhaiteraient obtenir davantage de renseignements sur la population sco-laire de Plévenon. Monsieur le maire sollicite les conseillers pour la mise en place d'un groupe de travail sur ces questions.

Par 7 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions, les votes « pour » n'obtenant pas la majorité absolue, le conseil ne valide pas ce projet de convention.

Convention de participation financière de la commune à la restauration scolaire à l'école de Fréhel:

Cette convention prévoit le versement d'une participation de la commune au service de restauration de l'école de Fréhel. La commune de FREHEL versant une participation identique, il en résulte un prix de repas uniforme que les enfants soient de Plévenon ou de Fréhel. Dans l'attente, Fréhel a facturé les repas des familles de Plévenon au même tarif que pour les familles de Fréhel, et la convention prévoit donc la participation due sur plusieurs années antérieures.

Les remarques faites par plusieurs conseillers sur ce point sont similaires au point précédent.

Par 8 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions, le conseil valide ce projet de convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Budget de la commune / Investissement : Projet d'acquisition d'un camion benne pour le service technique :

Budget de la commune / Investissement : projet de réalisation de l'enrobé sur le parking devant les locaux associatifs « Rue Notre Dame »:

Validation du programme de voirie 2021 / Dinan Agglomération :

Compte tenu de la non approbation du projet de budget de la commune, et dans l'impossibilité donc de pouvoir inscrire tout nouvel investissement au budget 2021 de la commune, ces 3 points sont retirés de l'ordre du jour.

Participation de la commune pour la prévoyance « Maintien de salaire des agents :

Monsieur Le Maire rappelle que cette délibération vise à clarifier la participation de la commune à cette

Madame Le Bail précise qu'un nouveau décret vient modifier les dispositions antérieures et amènera la commune à réexaminer cette participation et sa participation éventuelle à l'assurance santé complémentaires dans les années qui viennent.

Par 8 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions, le conseil approuve cette délibération.

Subvention exceptionnelle au comité des fêtes pour les dépenses réalisées dans le cadre de l'animation et de l'aménagement du jardin du Père Noël :

Monsieur le maire rappelle l'organisation de cette animation.

Par 9 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions, le conseil autorise le versement de cette subvention exceptionnelle au comité des fêtes.

<u>Convention avec Dinan Agglomération concernant la lutte contre les frelons asiatiques :</u>
Monsieur le maire précise que cette nouvelle convention organise le partage des coûts d'intervention sur les nids de frelons à 50/50 entre la commune et Dinan Agglomération, comme dans la convention précédente.
Plusieurs conseillers demandent des précisions sur l'organisation des interventions. Monsieur Gilbert PHILIPPE précise d'une part qu'en tant qu'adjoint aux travaux, il était chargé de recevoir les demandes d'intervention sur la commune, et d'aller vérifier sur place qu'il s'agissait bien de frelons asiatiques, et que d'autre part, dans ce cas, les demandeurs n'ont rien à régler.

Par 14 voix pour, le conseil valide ce projet de convention et autorise Monsieur le maire à la signer.

<u>Questions diverses :</u> Monsieur Philippe LOHIER souhaite avoir des explications sur le nouvel engin « mini pelle » utilisé par les services municipaux depuis quelques jours.

Monsieur le maire rappelle tout d'abord que l'intérêt de doter les services de ce type d'engin résulte de l'examen des propositions faite par l'adjoint aux travaux lors de la commission travaux de novembre dernier et des projets d'investissements évoqués lors du débat d'orientation budgétaire de décembre dernier.

L'opportunité s'est présentée tout dernièrement de nous faire prêter un engin pouvant convenir, sa location permettant de tester cet engin et de vérifier s'il pouvait répondre à nos attentes. En cas d'acquisition ultérieure, il est convenu que les loyers versés viendraient en déduction du prix d'achat. Cette location est consentie au prix de 4 000 euros pour 6 mois. Les frais de carburant, d'assurances et de formation du personnel sont en sus. Monsieur LOHIER reste sceptique sur l'intérêt de ce projet d'acquisition.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil est clos et la séance est levée à 12h32.

Prochain conseil Municipal : dimanche 11 avril à 10h00 à la salle des fêtes.

Ordre du jour : approbation PV du 27 mars 2021, budget annexe camping : approbation du compte administratif, voté du budget 2021, budget annexe Cap : approbation du compte administratif, vote du budget 2021, fiscalité 2021: vote des taux, budget de la commune : approbation du compte administratif, vote du budget 2021, informations et questions diverses.

Conseil municipal en direct sur Youtube (Commune de Plévenon), dimanche 11 avril à partir de 10h.

LISTES ELECTORALES

Inscriptions sur les listes électorales : les inscriptions peuvent se faire jusqu'au 7 mai 2021.

TRANSPORTS SCOLAIRES



En prévision de la rentrée scolaire 2021-2022, les demandes de point d'arrêt dans la commune sont à transmettre à la mairie avant le 31 mai au plus tard. Pour toute information vous pouvez appeler la Région Bretagne au 02.99.27.10.10.

PRÉFECTURE MARITIME DE l'ATLANTIQUE

-Arrêté du 3 avril 2021 portant modification de l'arrêté n°2020/109 du 02 novembre 2020 modifié du Préfet Maritime de l'Atlantique réglementant temporairement les activités maritimes le long du littoral de l'atlantique, afin de faire face à l'épidémie de covid-19.

La pratique de loisirs des activités nautiques, de plaisance et de plongée est autorisée, à condition de respecter les mesures prévues dans le décret n°2020-1310 modifié, notamment :

- -les points de départ et d'arrivée des activités doivent être compris dans un rayon maximal de 10 kilomètres du domicile ;
- -respect des mesures de distanciation physique et d'hygiène prévues par ce décret ;
- -interdiction de naviguer entre 19 heures et 6 heures du matin, hormis ;
- *pour un motif personnel impérieux, qui doit être validé au préalable par la délégation à la mer et au littoral du département de départ ou d'arrivée ;
 - *pour participer à une mission d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Cet arrêté est affiché en mairie.

INFORMATIONS ASSOCIATIVES

Don du Sang : Le Don de Sang est une façon simple de se montrer utile en cette période où la Santé est au cœur des préoccupations. Ce geste citoyen et généreux permet de soigner 1 million de personnes chaque année en France. La prochaine collecte aura lieu le lundi 19 avril 2021 de 14 h 30 à 19 h à la salle des Fêtes de Fréhel. Les personnes qui souhaitent se rendre sur la collecte doivent obligatoirement prendre rendez-vous sur le site **dondesang.efs.sante.fr** rubrique **RDV EN LIGNE.** Une collation vous sera servie à l'issue du don.

INFORMATIONS COMMERCIALES

Boulangerie « Aux Délices du Cap » : réouvre ses portes les après-midis depuis le samedi 3 avril de 15h30 à 18h30. En ce moment et ce jusqu'au 31 mai, votre boulangerie vous propose de venir tenter votre chance en boutique, afin de gagner une « Wonderbox » pour un vol en montgolfière. Pour ce faire, à partir de 2 baguettes de tradition achetées, vous remplissez un bulletin de participation au tirage au sort, offre limitée à une fois par jour et par foyer.

Le printemps est là, les fraises aussi, venez retrouvez nos délicieux fraisiers et tartes aux fraises.

Crêperie « **Le Cap Fréhel** » : Recherche un ou serveur (se) du 1er juillet au 31 août pour un poste à temps plein. Si vous êtes intéressé(e), tél : 06.79.04.92.26.

Cap Evasion Vélo (Locations de vélos pour adultes et enfants tous les jours) :

Expérience bretonne: Balade de cyclobutineurs en VAE entre les 2 caps d'Erquy et Fréhel.

Nature, histoire, anecdotes et panoramas grandioses pour une ballade entre mer et bocage. Remorque, siège enfants et vélo suiveur pour les enfants jusqu'à 9 ans. 15 euros pour les –12 ans et 30 euros à partir de 12 ans. Départ au local de Cap Evasion Vélo—camping Les Salines à Plurien le 15 avril (Cap d'Erquy), 22 avril (Cap Fréhel), 29 avril (Cap d'Erquy), 5 mai (Cap Fréhel) de 9h15 à 12h30. Autres dates possible sur demande. Tél : 06.59.74.87.89.

Ferme du buisson à Fréhel : vous informe que sa prochaine vente de bœuf bio aura lieu le 7 mai.

En caissette de 7, 12, 15 ou 20kg, Assortiment de tous les morceaux, mis sous vide. Possibilité d'avoir steaks hachés, ou vrac. Renseignements et commande au 06.81.29.24.29

DIVERS

Artisan : JP Services à Plévenon. Plomberie, électricité, chauffage, dépannage 7/7. Rénovation de salles de bains, entretien annuel de chaudières, vente d'électroménager, ameublement accessibilité PMR. Tél : 06.66.10.79.50 ou 02.96.80.68.08.

A vendre : -bateau pêche promenade Rocca Super Chausey, moteur Tohatsu. 9,9 CV et remorque de mise à l'eau. Prix : 590€. Tél : 06.49.81.52.67.

-voiture C3 de 2017. 14000 km. Prix 9600€. Pour plus de renseignements, téléphoner au 06.86.49.07.58 ou au 02.96.84.96.30.